

STATIONNEMENT INTERDIT EN DEHORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES

A l'attention des résidents de la Rue du Château

Nous avons constaté à plusieurs reprises le stationnement gênant de véhicules de riverains en dehors des emplacements de stationnement autorisés à hauteur de la rue du Château.

Ces stationnements de véhicules en dehors des emplacements autorisés empêchent le passage à la fois des véhicules de collecte des ordures, mais aussi des véhicules de secours pouvant être amenés à intervenir en cas d'urgence.

La police municipale procède en cas de stationnement gênant constaté pour la première fois à un **avertissement unique** auprès des propriétaires des véhicules concernés, avant une **verbalisation en cas de récidive.**

Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter les emplacements de stationnement autorisés, pour la sécurité de tous.

La distribution de ce flyer s'inscrit dans une campagne de sensibilisation, ayant pour objet d'éviter tous cas de récidives entraînant des verbalisations.

Nous comptons sur votre civisme au quotidien afin de permettre la bonne tenue des services publics essentiels à la sécurité de tous et à la préservation de notre cadre de vie.

VILLE DE ANSE

POLICE MUNICIPALE DE ANSE
170 rue de Verdun 69480 Anse
police@mairie-anse.fr 04 74 67 16 18